

d'habits, le vermicellier, montrent ce que peut produire l'action répétée de certains travaux manuels. Ces altérations profondes sont amenées tantôt par une sorte d'usure mécanique, le jeu de la lime ou du polissoir, par exemple, tantôt par une irritation permanente; tantôt, enfin, par le contact habituel de quelque substance, et particulièrement de liquides altérants.

Ainsi, à côté de l'immersion dans l'eau de rivière qui engendre la grenouille, chez les débardeurs, nous devons noter la liqueur acide qui baigne les fourmillières, la potée le vinaigre, l'huile grasse, la pierre ponce, dont se servent les polisseurs.

§ III. — Les changements de coloration, que l'on n'observe peut-être pas si fréquemment, n'en sont pas moins caractéristiques. Nous les avons signalés dans les articles : *Blanchisseurs de tissus, brunisseurs, corroyeurs, ouvriers en cuivre, polisseurs, serruriers, teinturiers.*

Il est toutefois ici une remarque très-importante à faire : c'est que les teintes en apparence les plus semblables peuvent être dues aux causes différentes, et qu'il faut en conséquence ne pas se tenir à la seule inspection, mais invoquer les moyens d'investigation plus sûrs. C'est pourquoi, dans presque tous les cas que nous venons de rappeler, nous avons dû faire intervenir, comme élément du jugement l'analyse chimique. Ce moyen a été appliqué particulièrement à la recherche de la poudre sur les mains des individus qui avaient pu faire usage d'armes à feu (braconniers, soldats); à la recherche du cuivre chez les ouvriers qui travaillent ce métal, du fer, chez les serruriers, et l'on pourrait ajouter chez les cloutiers, les ferronniers et les meuniers; enfin à la recherche des matières colorantes les plus variées, chez les teinturiers.

§ IV. — Outre les lésions en quelque sorte superficielles que nous venons de réunir dans les groupes précédents, l'exercice de certaines professions détermine souvent de véritables déformations, qui peuvent porter soit sur un organe circonscrit, soit sur toute une partie du corps, parfois même sur l'ensemble de la constitution.

Dans quelques cas, c'est une simple modification dans la forme naturelle d'un doigt ou d'un ongle. Nous avons insisté, par exemple, sur ces dispositions spatuliformes, analogues, mais pourtant fort distinctes entre elles, qu'affectent les doigts des cordonniers, des fleuristes, des repasseuses et des vitriers. Dans d'autres cas, la déformation consiste en un changement dans la situation relative des organes; c'est ce que nous avons vu, notamment pour cette déviation des doigts et cet écartement, de l'angle qu'ils forment soit entre eux, soit avec le poignet, déviation observée à la fois chez le cloutier et chez l'ébéniste.

Nous pouvons encore rappeler, à ce sujet, la cambrure des doigts de la repasseuse, et, chose plus grave, la rétraction des tendons fléchisseurs, notée chez les cloutiers.

Enfin, l'on sait jusqu'où peuvent être portées ces déformations plus générales qui affectent certaines portions du tronc ou des membres, et que présentent les cloutiers, les cordonniers, les nacrières, les portefaix, les tail-

leurs et les tourneurs. Cet ordre de lésions, parmi toutes celles que nous avons eu à signaler, mérite une attention particulière, en raison de sa permanence, de sa spécificité, et aussi parce qu'il constitue souvent de véritables infirmités incurables, triste apanage de certaines professions.

« Telles sont, ajoute Tardieu, les différentes espèces d'altérations physiques que l'observation nous a appris à reconnaître, et que nous nous sommes efforcés de classer. Du reste, à quelque groupe qu'elles appartiennent, elles offrent ceci de commun, qu'elles résultent toutes de causes identiques, du frottement de l'outil, de la pression ou de l'effort continu de telle ou telle partie du corps, d'une position vicieuse ou forcée, ou, enfin, d'un contact répété avec certaines matières pouvant agir sur les tissus soit chimiquement, soit mécaniquement.

» D'après cela, on conçoit que les altérations caractéristiques se montrent à des degrés variables, et qu'elles acquièrent d'autant plus d'étendue et d'intensité que l'acte, auquel elles se rattachent, a été exercé plus longtemps et d'une manière plus suivie. On comprend également qu'elles puissent, jusqu'à un certain point, diminuer et même disparaître sous l'influence du repos et de la cessation de tout travail manuel. C'est, en effet, ce qui arrive quelquefois; cependant on n'oubliera pas que nous avons retrouvé, même après un séjour très prolongé à l'hôpital, les traces de la profession à laquelle se livraient certains artisans; et que, de plus, si l'épaississement de l'épiderme, si de simples callosités, si le ramollissement et la destruction partielle de la peau, si une coloration anormale peuvent disparaître plus ou moins complètement, il est d'autres altérations qui sont permanentes et restent comme un stigmate indélébile de la profession dont elles sont la conséquence, comme une marque ineffaçable, propre à faire reconnaître l'identité de ceux qui ont exercé cette profession. »

**Siège des altérations.** — Il ne suffit pas d'avoir recherché quelle est la nature des altérations produites par tel ou tel genre de travail. Ce qui leur donne surtout leur caractère et leur signification, c'est le siège exact qu'elles occupent, et c'est à le bien déterminer qu'il faut toujours et avant tout s'attacher.

Il était facile de prévoir, d'après la nature même de ces recherches, que la main serait la partie essentielle et le lieu d'élection, si l'on peut ainsi dire, de ces altérations, propres à déceler les professions et à devenir les signes d'identité. En effet, dans les quatre cinquièmes des métiers que nous avons passés en revue, c'est la main qui porte sinon la seule, du moins la principale marque du travail journalier.

Les autres altérations caractéristiques se montrent aux pieds, aux bras, aux jambes, sur quelques parties du tronc, à la tête, et même sur certains organes intérieurs. Ajoutons que plusieurs professions laissent à la fois leurs empreintes sur différentes parties du corps.

1° Aux mains. Tardieu a pu reconnaître les professions suivantes : bâtonniste, blanchisseur de tissus, blanchisseuse, brunisseuse, charron, cloutier, cocher, coiffeur, corroyeur, couturière, crinier, débardeur, dentellière,

doreur, ébéniste, écrivain, fleuriste, graveur sur métaux, horloger, menuisier, modiste, nacrière, piqueuse de bottines, polisseur sur glace, polisseuse de cuillers, polisseuse sur écaille, relieur, repasseuse, serrurier, tailleur de pierre, tambour, teinturier, tourneur en bois, tourneur en cuivre, vermicellier, vitrier. Dans un aussi grand nombre de professions diverses, pour que le caractère distinctif ressorte de l'examen d'un même organe, il faut, on le conçoit, s'attacher à de petites différences, en ne signalant toutefois que les particularités les plus saillantes. Il est vrai que l'on rencontre quelques traits communs; et c'est pour cette raison que nous devons étudier de nouveau et comparativement ces caractères qu'il importe de définir avec le plus de soin possible.

On peut d'une manière générale, et eu égard à leur siège, diviser les altérations de la main, suivant qu'elles occupent soit la portion palmaire, soit les doigts isolés ou réunis, aux deux mains ou à l'une des deux seulement. La main droite est celle qui est le plus souvent marquée, et, lorsque toutes deux le sont en même temps, il n'est pas rare de voir une altération différente à la main droite et à la main gauche. Presque toujours aussi, c'est dans les plis de la flexion de la face palmaire que l'on trouve porté au plus haut degré l'épaississement de l'épiderme, de même que c'est au niveau des articulations que l'on rencontre les durillons en forme de cor, qui l'ont été tant de fois signalés.

La main tout entière est le siège de la lésion, dans le cas où celle-ci résulte d'un contact avec quelque substance altérante, comme chez les blanchisseurs de tissus, les corroyeurs, les serruriers, les teinturiers. La face palmaire présente les callosités ou les altérations de structure caractéristiques chez les artisans qui tiennent l'outil à poing fermé. C'est ce que l'on remarque notamment pour les ouvriers à marteau, ainsi que nous l'avons déjà rappelé. La déformation des doigts offre, en général, quelque chose de plus spécial. Tantôt plusieurs doigts sont déviés ou rétractés : nous l'avons vu chez les cloutiers, les ébénistes, les blanchisseuses, les repasseuses : tantôt un ou deux doigts seulement sont déformés à leur extrémité; telle est la disposition en spatule du pouce chez le cordonnier et chez le vitrier, du pouce et de l'index chez la fleuriste. Enfin, les callosités ou des durillons circonscrits occupent tel ou tel doigt, ainsi que nous le voyons chez les cochers, les écrivains, les piqueuses de bottines, les tailleurs de pierre. Il n'est pas jusqu'aux ongles eux-mêmes qui n'offrent des marques distinctives très dignes d'attention. Cordonnier, dentellière, horloger, nacrière, polisseuse de cuillers, ont tous présenté, dans la forme, la longueur, l'épaisseur et l'usure de l'ongle, des signes d'identité parfaitement caractérisés.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage pour montrer combien se présentent et se multiplient, presque sur chaque point de l'une et de l'autre main, les traces qu'y imprime le travail de l'ouvrier.

2° Aux pieds, les altérations sont beaucoup plus rares. On ne les trouve guère que chez les débardeurs, les tailleurs et les tourneurs.

3° Les bras ne présentent non plus que dans un très petit nombre de cas les

lésions caractéristiques chez les blanchisseuses, les cardeuses et les doreurs sur métaux.

4° Les jambes n'offrent de particularités à noter que chez les criniers, les joueurs d'orgue, les tailleurs.

5° Sur le tronc, des déformations considérables ont été indiquées. Elles occupent tantôt la poitrine, comme chez le cordonnier, le tailleur, le tourneur en cuivre, se distinguant dans ces divers ordres de métiers par le point précis de la cage thoracique où elles se produisent : tantôt on les observe à l'épaule, chez les cloutiers, les porte-faix, les tourneurs, ou à la hanche, chez les nacriers. Il est bien entendu que nous ne rappelons ici que les déformations tout à fait caractéristiques, et que nous n'avons pas à parler de la voussure, commune à la plupart des artisans.

6° Nous n'aurions pas à mentionner les signes que l'on peut tirer de l'examen de la tête, si nous n'avions à noter l'usure particulière des dents que l'on trouve chez les fumeurs.

7° Rappelons enfin, pour ne rien omettre, que certains organes intérieurs nous ont présenté des altérations de coloration ou de texture en rapport avec l'absorption métallique à laquelle sont sans cesse exposés les ouvriers qui travaillent le cuivre ou le plomb.

Une remarque qu'il importe de ne pas laisser échapper dans cette étude, c'est que, pour se faire une idée juste du siège de ces différentes altérations, il faut se pénétrer des procédés particuliers à chaque profession et des habitudes de travail familières à chaque artisan. Ne voit-on pas, en effet, que la seule manière de tenir le marteau varie presque dans chaque métier, et que le cloutier, l'ébéniste, le menuisier, le sellier, le serrurier, le tailleur de pierre, offrent tous quelques signes distinctifs.

Un exemple non moins frappant nous est donné par les différentes espèces d'ouvriers polisseurs. De même, il est nécessaire de connaître et l'outil dont se sert l'ouvrier et l'attitude dans laquelle il travaille. A cette circonstance se rattache aussi l'usure des vêtements à certaines places déterminées. Ces notions acquièrent parfois une grande importance, chez les cordonniers, par exemple, chez les tailleurs et chez tant d'autres; elles sont vraiment la base de l'étude que nous poursuivons.

**Examen de la valeur relative des stigmates professionnels considérés comme signes d'identité.** — Nous n'aurions rempli que fort incomplètement notre tâche, si nous ne nous efforcions de juger, en les comparant entre elles, ces diverses altérations, et d'établir la valeur exacte qu'elles peuvent avoir comme signes d'identité.

Nous ne prétendons pas, en effet, que l'on doive leur attribuer, dans tous les cas, un caractère de certitude qu'elles ne sauraient avoir; et nous tenons à éviter aux autres, comme à nous-mêmes, toute illusion sur la portée de ces signes. Il en est qui ne présentent ni le degré de constance, ni le degré de certitude indispensable, et qui ne peuvent être par conséquent considérés comme véritablement distinctifs. D'autres, au contraire, nous présenteront une valeur réelle fondée sur leur fixité et sur leur singularité même.

Pour arriver à une appréciation impartiale, il est bon de se reporter au caractère et à la nature des altérations.

Nous avons dit déjà que dans les cas où elles consistaient dans une simple modification de la sécrétion épidermique ou de la coloration, elles devaient disparaître plus ou moins rapidement sous l'influence de la cessation momentanée ou définitive du travail. Cette cause peut bien, il est vrai, détruire l'altération caractéristique, mais elle ne diminue pas la valeur du signe lorsque celui-ci existe. Il faut ajouter que certaines dispositions individuelles, certaines circonstances peuvent faire valoir le degré de l'altération. La délicatesse ou la rudesse naturelle de la peau, la force ou la faiblesse de la constitution, la durée plus ou moins longue de l'exercice professionnel, l'usage ou le défaut de précautions dans l'emploi de certains procédés industriels, doivent avoir une action directe sur la production ou l'absence des altérations ou des déformations physiques qui nous occupent. Aussi devons-nous considérer cet ordre de signes comme inconstant et non comme incertain.

Il en est d'autres qui, soit parce qu'ils ne sont pas assez avancés, soit parce qu'ils ne sont pas assez spéciaux et appartiennent à la fois à des professions diverses, ne méritent qu'une simple mention et ne présentent pas une certitude suffisante pour être invoqués comme preuve médico-légale de l'identité. Ceux-là, au contraire, sont tout à fait caractéristiques, qui sont à la fois assez constants et assez particuliers pour désigner clairement et sûrement par la nature et le siège de l'altération, la cause qui l'a produite, le travail dont elle est la conséquence, l'outil que manie l'artisan, l'attitude qui lui est propre, en un mot la profession à laquelle il appartient.

De là, trois catégories parmi les métiers qui ont été l'objet de nos premières observations; ceux qui n'offrent que des caractères incertains; ceux que l'on peut reconnaître à des signes certains, mais inconstants; ceux enfin qui se distinguent par des signes certains et constants.

1° Le premier ordre, à signes incertains, comprend les professions suivantes : bâtonnistes, charrons, couturières, modistes, ouvriers en plomb, prostituées, vermicelliers.

2° Dans le second, à signes certains, mais inconstants, nous rangeons les métiers qui suivent : cardeuses, cochers, coiffeurs, ceux qui font usage d'armes à feu, criniers, débardeurs, dentellières, écrivains, fumeurs, horlogers, meuniers, nacrières, porteurs d'eau, relieurs, tambours.

3° Enfin, nous reconnaitrons à des signes certains et constants les professions de blanchisseurs de tissus (par la vapeur du soufre), blanchisseuses, brunisseuses, cloutiers, cordonniers, corroyeurs, ouvriers en cuivre, ébénistes, fleuristes, chercheurs d'œufs de fourmis, doreurs sur métaux, graveurs, joueurs d'orgues, menuisiers, piqueuses de bottines, polisseurs sur-glaces, polisseuses sur écaille, d'ivoire, de cuillers, etc., repasseuses, serruriers, tailleurs d'habits, tailleurs de pierre, teinturiers, tourneurs en bois et en cuivre, vitriers.

« En résumé, dit Tardieu, au nombre des caractères extérieurs propres à établir l'identité d'un individu, et parmi ceux qui ressortent de l'examen médico-légal, les altérations physiques résultant de l'exercice de certaines

professions doivent occuper un rang d'autant plus important, qu'ils se fondent sur un état anatomique facile à déterminer avec précision. Nous avons cherché à donner à cet ordre de signes le plus d'étendue et le plus de valeur, en montrant ce qu'ils offrent de spécial dans un très grand nombre de cas. Il résulte de l'étude à laquelle nous nous sommes livré que, si ces altérations caractéristiques peuvent manquer quelquefois, elles existent le plus souvent, et constituent alors un moyen assuré de reconnaître, d'après leur profession, l'identité de ceux que la justice recherche<sup>1</sup>. »

#### 2° *Identité après la mort.*

La plupart des signes que nous venons de passer en revue sont suffisants pour déterminer l'identité sur le vivant, et peuvent servir aussi bien sur le cadavre. Mais lorsqu'il y a putréfaction avancée, le squelette seul peut donner des renseignements parfois assez précis pour la détermination de l'âge et du sexe.

#### § 1. — Détermination de l'âge.

Nous avons vu au chapitre de l'infanticide la détermination de l'âge du fœtus.

Après la naissance cette détermination se fait par l'examen du système osseux et l'époque d'apparition des points d'ossification, par l'étude de l'évolution dentaire, et de quelques autres signes accessoires chez les nouveau-nés (chute du cordon ombilical, exfoliation de l'épiderme, état du canal digestif et de la vessie).

1° **Système osseux.** — Les caractères fournis par le système osseux sont sans contredit les plus importants, et l'étude du squelette offre à elle seule autant d'intérêt pour la constatation de l'identité que l'étude de tous les autres organes, mais elle ne peut être faite qu'après la mort; tandis que, le plus souvent, l'expert ne pourra former son opinion que d'après l'examen extérieur de la personne. Cependant, dans certains cas, le squelette est la seule partie du corps qui reste et puisse être examinée. Quelquefois le médecin-légiste n'en possède même qu'une portion et il faut, nouveau Cuvier, qu'il reconstruise avec ces débris tout un individu. Orfila a fait considérablement progresser cette partie de la science, et nous examinerons avec lui la marche progressive de l'ossification aux différents âges, et les caractères du squelette de la femme comparé à celui de l'homme. Nous avons eu recours aussi au bel ouvrage de Sappey, dans lequel ce savant anatomiste a consigné le résultat de ses recherches, qui ont porté sur soixante-seize squelettes en voie de développement.

A la naissance, l'extrémité inférieure du fémur, l'extrémité supérieure du tibia et l'astragale sont ossifiés.

1. Tardieu, *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, 1858 t. XLIII, p. 142.